



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme  
Secrétariat Général  
Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

## Avis de concours pour l'accès aux Instituts de Formation des Techniciens spécialisés en Architecture et en Urbanisme à Meknès et Oujda

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, organise **le Dimanche 09 Septembre 2018**, le concours d'accès aux Instituts de Formation des Techniciens Spécialisés en Architecture et en Urbanisme de Meknès et Oujda, au titre de l'Année Académique 2018-2019.

### Conditions de participation :

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgé de 17 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du 31 décembre 2018, (pour les candidats Fonctionnaires la limite d'âge est fixée à 30 ans au maximum) ;
- Avoir un diplôme de Baccalauréat dans l'une des branches suivantes : Sciences mathématiques, Sciences expérimentales, Architecture, Bâtiments et Travaux Publics, Arts plastiques ; ou avoir un diplôme de Technicien dans l'une des branches suivantes : Urbanisme et Architecture, Construction et Génie civil, Dessin de Bâtiment ; (Dans la limite de 10% des places disponibles).
- Avoir obtenu une **note supérieure ou égale à 12/20** à la moyenne générale du baccalauréat.

### Préinscription en ligne au concours :

- Les préinscriptions en ligne seront ouvertes **du 16 Juillet au 17 Août 2018**, à travers les sites web du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ([www.muat.gov.ma](http://www.muat.gov.ma)) et ([www.mhvp.gov.ma](http://www.mhvp.gov.ma)), en utilisant le code Massar. Aucun dossier de candidature n'est demandé ;
- Les résultats de la présélection seront publiés sur les sites web du Ministère cités ci-dessus **à partir du 24 Août 2018**. Aussi, les candidats présélectionnés doivent télécharger et imprimer leur convocation en ligne.

### Procédure du concours :

- **Epreuve écrite :** Portant sur deux matières :
  - 1- Mathématiques et Dessin (Durée : 2 heures, coefficient : 2) ;
  - 2- Analyse du texte et traduction en arabe (Durée : 2 heures, coefficient 2) ;
 Et ce **le Dimanche 09 septembre 2018**, dans ce sens, les résultats de l'examen écrit seront affichés sur lesdits sites web, à partir **du Lundi 17 Septembre 2018**.
- **Epreuve orale :** Pour les candidats admis à l'écrit, cette épreuve sera axée sur la culture générale et les domaines relatifs à l'Architecture et l'Urbanisme (coefficient : 1).  
Et ce, **le Dimanche 23 Septembre 2018**.

**N.B :** les listes des candidats retenus pour passer les examens écrit et oral, ainsi que la liste des candidats déclarés admis au concours, seront publiées sur les deux sites web du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ([www.muat.gov.ma](http://www.muat.gov.ma)) et ([www.mhvp.gov.ma](http://www.mhvp.gov.ma)).

